

## **Programme « réfugiés dans l'agriculture » : modalités revues**

Le programme « réfugiés dans l'agriculture » commence à être victime de son succès. Le nombre d'exploitations annoncées est de 38 cette saison, contre 29 en 2017 et 17 en 2016.

Du côté des réfugiés, on compte de moins en moins de personnes au bénéfice de livrets N et les volontaires viennent parfois à manquer. Il importe dès lors de renforcer l'attrait du programme pour les migrants.

### **30 fr. par journée-réfugié**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, AgriJura et l'AJAM ont décidé conjointement de renoncer aux 10 fr. de frais de coordination et d'administration facturés par journée-réfugié.

Dès cette date, les exploitations participantes devront non plus verser 20 fr. par réfugié et par jour mais 30 fr. Du fait du renoncement aux 10 fr. d'AgriJura et AJAM, la charge pour les exploitations ne change pas.

Dès 2019, une légère adaptation du montant en faveur des réfugiés est à attendre, à des fins d'harmonisation avec les autres programmes d'occupation et d'intégration menés dans le canton.

Par ailleurs, les procédures d'admission changeront considérablement dès mars 2019. Alors que la procédure d'asile pouvait jusqu'ici durer plusieurs années, elle sera raccourcie à 140 jours. Par conséquent, le nombre de personnes ayant un livret N sera considérablement réduit et pourrait poser des difficultés supplémentaires pour répondre aux demandes des exploitants agricoles.

Pour l'heure, le civiliste Marco Parrietti veille à répondre au mieux aux demandes qui lui sont formulées.

### **Evolution vers des emplois à l'étude**

Compte tenu du fait que les personnes qui seront admises au terme des 140 jours de procédure resteront pour la grande majorité durablement en Suisse, AJAM et AgriJura vont étudier la possibilité d'offrir à terme une transition vers des emplois agricoles, temporaires voire réguliers. Avec des conditions salariales définies, on sortirait alors des seules tâches non-lucratives permises par le programme actuel.

Courtételle/Delémont, le 27 juin 2018